

Implication T2 S5 - Terminale G7 – Mutations de l’emploi

Deuxième partie : Étude d’un document (6 points)

(Asie 2022)

Statut d’emploi et type de contrat en 2019

	Ensemble	Sexe		Âge		
		Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Indépendants	12,1	8,8	15,3	2,7	10,8	17,3
dont micro-entrepreneurs	2,8	2,5	3,1	1,6	2,9	3,1
Salariés	87,9	91,2	84,7	97,3	89,2	82,7
Emploi à durée indéterminée	74,6	77,3	72,1	44,6	77,9	76,4
Contrat à durée déterminée (CDD)	9,1	11,1	7,2	28,4	8,5	5,0
Apprentissage	1,7	1,3	2,0	17,4	0,3	0,0
Intérim	2,4	1,5	3,3	6,9	2,5	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(En %)

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : INSEE, enquête Emploi, 2019.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez la part des salariés et des indépendants selon le sexe.

L’enquête emploi de l’INSEE de 2019 a pour objet le statut d’emploi et le type de contrat selon le genre et l’âge en France.

Pour cette enquête l’INSEE s’appuie sur un tableau construit à l’aide de proportions qui indiquent le poids de statut d’emploi (salariés et indépendants) et l’importance relative du type de contrat parmi les salariés. Les données sont en %.

Si on s’intéresse uniquement au statut d’emploi selon le sexe on observe des rapprochements et des différences.

Ainsi on peut souligner que les salariés pèsent davantage que les indépendants que l’on soit un homme ou une femme. Les indépendants représentent 12 % (par défaut) des actifs occupés contre 88% (par excès) pour les salariés.

Cependant il est intéressant de noter que cet écart est plus marqué chez les hommes que pour les femmes. Le poids des non-salariés parmi les hommes est de 15,3 % tandis qu’il n’est que de 8,8 % pour les femmes qui sont donc, en proportion, davantage salariées. Il est à noter également que les micro-entrepreneur(e)s sont plus du quart des femmes indépendantes contre seulement 1/5^{ème} pour les hommes.

On peut donc affirmer que le genre n'est pas neutre en matière de statut d'emploi et donc que le genre structure l'espace social. L'âge est aussi un déterminant du positionnement au sein de la population active où l'insertion peut être fragilisée selon des catégories d'âge et de sexe.

- À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que certaines catégories sont davantage touchées par la précarisation

Statut d'emploi et type de contrat en 2019
(En %)

Ensemble	Sexe		Âge		
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Indépendants	12,1	8,8	15,3	2,7	10,8
dont micro-entrepreneurs	2,8	2,5	3,1	1,6	2,9
Salariés	87,9	91,2	84,7	97,3	89,2
Emploi à durée indéterminée	74,6	77,3	72,1	44,6	77,9
Contrat à durée déterminée (CDD)	9,1	11,1	7,2	28,4	8,5
Apprentissage	1,7	1,3	2,0	17,4	0,3
Intérim	2,4	1,5	3,3	6,9	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête Emploi, 2019.

1. À l'aide des données du document, vous comparerez la part des salariés et des indépendants selon le sexe. (2 points)

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que certaines catégories sont davantage touchées par la précarisation. (4 points)

A travers divers formes de contrat de travail CDD, apprentissage, intérim), l'emploi précaire a pris une importance plus significative au début des années 80. En effet ces nouvelles formes d'emploi se substituent pour partie à l'emploi total (CDI et plein temps). Mais ces emplois atypiques touchent certaines catégories plus que d'autres.

En effet, l'enquête INSEE de 2019 sur le statut d'emploi et les types de contrat souligne que l'âge et le genre sont deux facteurs qui exposent à subir la forme la plus importante des contrats précaires (9,1 % des emplois mais plus de 10 % des emplois salariés) : le CDD. Si on retient d'abord le genre plus de 11 femmes sur 100 y sont exposées et c'est presque 4 points de plus que pour les hommes. Les plus jeunes y sont aussi davantage soumis également (près de 30 % des emplois salariés des actifs de moins de 24 ans soit 28,4 % des 97,3 % des jeunes salariés).

A la marge les hommes sont davantage concernés que les femmes par l'apprentissage et l'intérim (0,7 points et 1,8 point) mais c'est surtout l'âge qui est discriminant : par exemple le taux d'intérim est de 6,9 % pour les jeunes et seulement de 1,2 % pour les plus de 50 ans.

Finalelement la question qui se pose en matière d'intégration sociale c'est de savoir si ces nouvelles formes d'emplois sont des tremplins pour un CDI (qui reste la forme dominante des emplois) en réduisant les problèmes structurels d'appariement ou une trappe à pauvreté voire une source d'exclusion du marché du travail à force de précarité. (ex. chômeurs découragés du halo du chômage).